



Bulletin IFRS

Actualité comptable au Canada

Sommaire

- 02 Introduction
- 03 Actualité des IFRS
- 04 Information sur la durabilité

Introduction

Dans ce numéro de notre Bulletin IFRS, lisez davantage sur la décision de l'IFRIC concernant les primes à recevoir d'un intermédiaire en vertu des normes IFRS 17 et IFRS 9.

Dates d'entrée en vigueur des nouvelles normes IFRS

Consultez le sommaire des prises de position récemment publiées, préparé uniquement à des fins d'information par le Conseil des normes comptables de CPA Canada, en cliquant sur ce [lien](#).

Actualité des IFRS

Décision de l'IFRIC sur le traitement des primes à recevoir d'un intermédiaire

Fin octobre, l'IASB a approuvé la décision prise en septembre par l'*IFRS Interpretations Committee* (IFRIC) de ne pas demander de modification des normes pour clarifier si la créance d'un assureur sur les primes à recevoir d'un intermédiaire relevait d'IFRS 17 ou d'IFRS 9.

Le Comité avait été interrogé sur la norme à appliquer à la créance d'un assureur sur son intermédiaire lorsque l'assuré a déjà versé sa prime d'assurance à l'intermédiaire (se libérant ainsi de ses obligations contractuelles et engageant l'assureur à fournir ses services) mais que ce dernier ne l'a pas encore reversée à l'assureur.

La norme IFRS 17 ne précise pas à quel moment les flux de trésorerie futurs appréhendés dans un contrat d'assurance (hors modèle simplifié de la PAA) cessent d'être futurs : lorsqu'ils sont effectivement encaissés par l'assureur ou lorsque l'assuré a rempli ses propres obligations ?

Dans le premier cas, les flux, toujours futurs, seraient dans le contrat d'assurance IFRS 17, dans le second cas, l'assureur aurait une créance financière (IFRS 9) sur l'intermédiaire.

Le Comité a conclu que, dans ce contexte, l'assureur doit faire un choix de méthode comptable, en application d'IAS 8, et appliquer les dispositions qui en résultent en matière d'informations en notes, ce qui conduit dans tous les cas à fournir des informations utiles au lecteur. Il relève en outre qu'élaborer une modification prendrait du temps, notamment pour en apprécier les éventuelles conséquences négatives. Par conséquent, un projet de modification ne pourrait être suffisamment restreint pour que l'IASB ou le Comité puisse le traiter de manière efficace, ce qui les a finalement conduits à renoncer à ajouter ce sujet à leur programme de travail.

La décision, qui ménage la possibilité d'appliquer l'une ou l'autre norme, ne devrait donc pas contrarier les pratiques déployées lors de la première application d'IFRS 17 (et souvent aussi d'IFRS 9) chez les assureurs cette année.

Information sur la durabilité

CANADA

Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) travaille en partenariat avec le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) pour favoriser l'adoption des normes de l'ISSB au Canada. Il met en lumière les enjeux clés dans le contexte canadien et veille à ce que ses normes s'harmonisent bien avec celles de l'ISSB. La nomination du CCNID au *Sustainability Standards Advisory Forum* contribue à renforcer cette synergie. Cliquez sur ce [lien](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

INTERNATIONAL

Le Brésil adopte les normes IFRS de durabilité de l'ISSB

Le 20 octobre, la Fondation IFRS a publié un communiqué (disponible en cliquant sur ce [lien](#)) indiquant que les normes IFRS d'information en matière de durabilité de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), à savoir IFRS S1, *General Requirements for Disclosure of Sustainability-Related Financial Information* et IFRS S2, *Climate-Related Disclosures*, seront intégrées au cadre réglementaire brésilien, passant d'une utilisation volontaire à partir de 2024 à une utilisation obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. Depuis la publication de ces deux normes fin juin 2023, le Brésil est le premier pays à indiquer sa décision formelle d'adoption d'IFRS S1 et d'IFRS S2.

Cette intégration coïncide avec des échanges qui ont eu lieu entre les administrateurs de la Fondation IFRS et les représentants des principales parties prenantes de la région (en particulier les institutions financières) sur la nécessité de mettre en place un environnement financier plus résilient, durable et compétitif en Amérique latine, face au risque croissant que le climat fait peser sur ces marchés.

Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans une série d'initiatives lancées par plusieurs juridictions dans la région pour normaliser les informations financières liées à la durabilité. Le Chili et la Colombie ont ainsi rendu obligatoire l'utilisation des recommandations de la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosure* (TCFD) et des normes du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), sur lesquelles s'appuient les normes de l'ISSB. Des discussions publiques sont aussi en cours au Mexique quant à l'utilisation des normes IFRS de durabilité.

Pour vous abonner !

L'abonnement à notre Bulletin IFRS est gratuit.

Pour vous inscrire à notre liste de diffusion afin de recevoir notre publication, remplissez le formulaire sur notre site www.mazars.ca.

Contacts

Mazars, S.E.N.C.R.L.

Lucie Lavoie, CPA auditrice
Associée - Normes et Développement professionnel
lucie.lavoie@mazars.ca

Groupe Mazars

Edouard Fossat
Associé
edouard.fossat@mazars.fr

Carole Masson
Associée
carole.masson@mazars.fr

Ont contribué à ce numéro :

Colette Fiard, Vincent Gilles, Clémence Lordez,
Cédric Tonnerre et Arnaud Verchère

Mazars est un groupe international et intégré spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil ainsi que dans les services comptables et juridiques*. Présents dans plus de 95 pays et territoires, nous nous appuyons sur l'expertise de nos 47 000 professionnels – 30 000 au sein de notre partnership intégré et 17 000 au sein de « Mazars North America Alliance » – pour accompagner les entreprises de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

*dans les pays dans lesquels les lois en vigueur l'autorisent.

www.mazars.ca
www.mazars.com